



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*  
*Présents : 20*  
*Absents représentés : 9*  
*Absents non représentés : /*  
*Ne prennent pas part au vote : /*  
*Votants : 29*  
*Date de convocation : 8 octobre 2024*  
*Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2024*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 15 octobre 2024

#### Délibération n° DEL.2024-10-103

#### **Création d'un Conseil Municipal des Jeunes**

Le 15 octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à GAUTRON Marina. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. DESROCHES Gilles à LEUILLER Patricia. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOUIN Marie-Christine. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur** : Éric LE PAVOUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Vie associative, activités sportives et démocratie » réunie le 25 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne,

Considérant que la Commune de Saint-Germain-du-Puy propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Considérant que le Conseil Municipal des Jeunes est un comité consultatif qui permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune,

Considérant que le Conseil Municipal des Jeunes émane d'une volonté politique locale afin d'accompagner les jeunes dans leur épanouissement personnel et collectif, d'impacter davantage le territoire et de soutenir la jeunesse dans ses idées et projets pour la Commune,

Le rapport d'Éric LE PAVOUX au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

MONDON Josiane



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 octobre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>*